

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une session ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 2 février 2015 à 19:30 heures au poste de pompiers, sont présents aux délibérations :

- |                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédérick Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent  | 5- M. Yvan Tanguay    |
| 3- Mme Caroline Lemay  | 6- M. Paul Lambert    |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

### **1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 12 janvier 2015
- 4- Approbation de la liste des dépenses payées de janvier 2015 ;
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées de janvier 2015 ;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de déneigement;
- 8- Période de questions ;
- 9- Adoption du règlement 147-2015 ayant pour but la modification du règlement 131-2013 ayant pour objet le traitement des élus municipaux;
- 10- Surface multifonctionnelle
  - A-Directives
  - B-Fournir et installer crochets dans les vestiaires
- 11- Projet d'aménagement d'une toilette publique pour l'édifice municipal ;
- 12- Demande de local pour le Comité 12-18 d'Inverness;
- 13- Demande d'aide financière de l'Association des personnes handicapées de l'Érable ;
- 14- Demande de financement de la Table des ressources enfance famille de l'Érable pour le projet Vacances-Famille;
- 15- Demande d'autorisation par le Festival du bœuf pour utiliser le chemin Dublin;
- 16- Demande d'aide financière du St-Andrew's Cemetery Committee;
- 17- Invitation de participation à une activité de formation : « Façons d'aménager les voies de circulation de nos villes et nos villages pour sécuriser les piétons et les cyclistes, accroître leur mobilité et améliorer la fluidité de la circulation. »;
- 18- Demande de congé sans solde de la Directrice générale adjointe;
- 19- Autorisation de passer dans la municipalité avec une randonnée de VTT dans le cadre de la féerie des couleurs de St-Pierre de Broughton,
- 20- Varia
- 21- A) Nomination des vérificateurs comptables pour l'année fiscale 2015
  - B) Projet d'aménagement de la bibliothèque
  - C) Système de climatisation de l'édifice municipal
  - D) Demande du cercle des fermières
  - E) Musée du Bronze
  - F) Acquisition d'une zamboni pour la patinoire
- 22- Période de questions
- 23- Levée de l'assemblée

R-29-02-2015 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

R-30-02-2015 Proposé par le conseiller François Parent

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015**

R-31-02-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 12 janvier 2015 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**4-APPROBATION DA LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES DE JANVIER 2015**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de janvier 2015.

**5-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DE JANVIER 2015**

La secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de janvier est de : **144,601.40\$**

R-32-02-2015 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que les dépenses du mois soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**6- COURRIER**

*Festival du Boeuf*

Lance une invitation à venir rencontrer les membres du comité organisateur mardi le 3 février 2015 à la cafétéria de l'École Jean XXIII à 19H30 au sujet de la nouvelle scène Promutuel. Le comité aimerait connaître vos commentaires, suggestions et impressions.

*Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*

Fait part à la municipalité d'irrégularités dans le contrat « Pavage Centre Sud du Québec Inc : contrat octroyé sur invitation écrite. » Il désire rappeler à la municipalité les règles d'adjudication de contrats applicables aux services professionnels et aux travaux que vous pourriez réaliser dans différents programmes d'aide financière en matière d'infrastructures.

*CDÉI*

Informe la municipalité que les administrateurs du Musée du Bronze ont accepté qu'une enseigne indiquant la localisation des services dans la municipalité soit érigée sur leur propriété.

## **7- RAPPORT DE DÉNEIGEMENT**

Le responsable des opérations déneigement fait un rapport.

## **8- PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **9-ADOPTION DU RÈGLEMENT 147-2015 AYANT POUR BUT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT 131-2013 AYANT POUR OBJET LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renonce à sa lecture.

**Règlement ayant pour but la modification du règlement 131-2013 ayant pour objet le traitement des élus municipaux.**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.00) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

**ATTENDU QUE** le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux ;

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Nicolas Mercier à une séance antérieure de ce conseil tenue le 12 janvier 2015 ;

## **EN CONSÉQUENCE**

R-31-02-2015 Il est proposé par la conseillère Caroline Lemay et résolu que le présent règlement soit adopté :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2015 et les exercices financiers suivants.

### **ARTICLE 3**

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 4 379.27.34 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 1 459.75 \$.

### **ARTICLE 4**

Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur des postes particuliers ci-après décrits, selon les modalités indiquées :

#### **Comité plénier :**

Maire : 300.00 \$ par séance à laquelle il assiste.

Autre membre du conseil : 100.00 \$ par séance à laquelle il assiste.

Comité du CCU et PIIA

Président du comité : 30 \$ par séance à laquelle il assiste.

Pour avoir droit à cette rémunération additionnelle, les membres dudit comité devront compléter un bordereau de réclamation.

ARTICLE 5

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de vingt et un jours consécutifs, le maire suppléant aura droit, à compter du premier jour du remplacement et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 6

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération du maire prévue aux articles 12 et 13 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédent lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

ARTICLE 7

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation se fera en fonction du tableau de calcul de l'I.P.C fourni par la MRC de l'Érable.

ARTICLE 8

La municipalité d'Inverness autorise les membres du conseil à s'inscrire et à participer au congrès annuel de la Fédération Québécoise des municipalités et rembourse tous les frais reliés à cette activité.

ARTICLE 9

Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs se rapportant au même sujet.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **10- SURFACE MULTIFONCTIONNELLE**

### **A) Directives**

Suite à la directive de modification **no 16** qui prévoit que l'entrepreneur et son sous-traitant devront faire le raccord de deux ouvre-portes électriques de garage avec manettes sur 2 circuits et suite à la directive de modification **no 18** qui prévoit que l'entrepreneur devra exécuter des travaux de remplissage de béton près des bandes de patinoire le long du trottoir en béton existant;

R-33-02-2015 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness demande des explications supplémentaires pour les travaux stipulés dans la directive de modification no 16 au montant de 682.85\$.

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de déboursier un montant de 693.87\$ taxes incluses pour les travaux stipulés dans la directive de modification no 18.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **B) Fournir et installer crochets dans les vestiaires**

R-34-02-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité autorise Garage Patrick Dorion à fournir et installer des crochets dans les vestiaires du centre multifonctionnel selon les spécifications fournies. Le coût du matériel est estimé à un montant de 350.00\$ plus les taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **11- PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE TOILETTE PUBLIQUE POUR L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

R-35-02-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness mandate Madame Monique Brunet, architecte, pour l'offre des services suivants :

L'élaboration des propositions et choix de céramique pour présentation au Conseil municipal de la salle de toilette ;

Plans d'exécution et estimé pour aller en appel d'offres au montant de 800.00\$ taxes non incluses plus les frais de copies

Surveillance en même temps que travaux à côté au montant de 300.00\$ taxes non incluses

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **12- DEMANDE DE LOCAL POUR LE COMITÉ 12-18 D'INVERNESS**

R-36-02-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness informe le comité 12-18 d'Inverness qu'elle mettra un local à leur disposition au cours des prochains mois pour tenir les rencontres et pour ranger leurs matériels.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**13- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ÉRABLE INC**

La municipalité refuse la demande l'Association des personnes handicapées de l'Érable Inc. pour une aide financière pour l'année 2015.

**14- DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA TABLE DES RESSOURCES ENFANCE FAMILLE DE L'ÉRABLE POUR LE PROJET VACANCES-FAMILLE**

La municipalité d'Inverness refuse la demande de la Table des ressources enfance famille de l'Érable pour la réalisation des activités prévues pour l'année 2015.

**15- DEMANDE D'AUTORISATION PAR LE FESTIVAL DU BŒUF POUR UTILISER LE CHEMIN DUBLIN**

R-37-02-2015 Proposé par le conseiller François Parent

Que la municipalité d'Inverness donne son autorisation au comité du Festival du Boeuf pour l'utilisation du chemin Dublin à l'occasion du déroulement du défilé le samedi 5 septembre 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**16- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU ST-ANDREW'S CEMETERY COMMITTEE**

R-38-02-2015 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que la municipalité d'Inverness accorde un montant de 250.00\$ pour l'entretien du St-Andrew's cemetery.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**17- INVITATION DE PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION : « FAÇONS D'AMÉNAGER LES VOIES DE CIRCULATION DE NOS VILLES ET NOS VILLAGES POUR SÉCURISER LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES, ACCROÎTRE LEUR MOBILITÉ ET AMÉLIORER LA FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION. »**

Jeudi le 19 février 2015 à 19H00 à l'Hôtel de ville de Plessisville se tiendra une activité de formation qui a pour objectif d'échanger sur des solutions concrètes pour améliorer le partage de la rue entre piétons, cyclistes et automobilistes.

R-39-02-2015 Proposé par Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness accepte de payer les frais d'inscription de 20.00\$ aux personnes qui souhaitent participer à la formation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**18- DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ADJOINTE**

R-40-02-2015 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la demande de congé sans solde de la directrice-générale adjointe pour une période indéterminée.

Que le conseil de la municipalité d'Inverness embauche Madame Hélène Laplante à titre de directrice générale adjointe remplaçante – secrétaire trésorière adjointe remplaçante selon les conditions établies entre les parties.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**19- AUTORISATION DE PASSER DANS LA MUNICIPALITÉ AVEC UNE  
RANDONNÉE DE VTT DANS LE CADRE DE LA FÉERIE DES COULEURS DE  
ST-PIERRE DE BROUGHTON**

R-41-02-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise le passage d'une randonnée de VTT sécuritaire sur son territoire selon le tracé fourni dans le cadre de la Féerie des couleurs de St-Pierre de Broughton le 20 septembre 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**20- VARIA**

**A) Nomination des vérificateurs comptables pour l'année fiscale 2015**

R-42-02-2015 Proposé par le conseiller François Parent

Que la firme comptable Proulx, CPA Inc de Plessisville soit retenue pour effectuer la vérification des livres de la municipalité pour l'année 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**B) Projet d'aménagement de la bibliothèque**

R-43-02-2015 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness mandate Madame Monique Brunet, architecte, pour l'offre des services suivants :

L'élaboration des divers propositions et choix d'une solution avec estimé préliminaire au montant de 500.00\$ taxes non incluses

Plans d'exécution et estimé révisé pour aller en appel d'offres au montant de 3000.00\$ taxes non incluses plus les frais de copies.

Les frais de l'ingénieur en structure sont exclus si nécessaire.

Surveillance en même temps que travaux à côté au montant de 300.00\$ taxes non incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**C) Système de climatisation de l'édifice municipal**

Ce point sera discuté ultérieurement

**D) Demande du cercle des fermières**

R-44-02-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte que le Cercle des Fermières d'Inverness décore l'extérieur de l'édifice municipal pour souligner les 100 ans d'existence de l'organisme partout au Québec.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**E) Musée du bronze**

Ce point sera discuté ultérieurement.

**F) Acquisition d'une zamboni pour la patinoire**

Ce point sera discuté ultérieurement

**21- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

R-45-02-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que l'assemblée soit levée à 22 h 10

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

**CERTIFICATION DE SIGNATURES**

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.



Session ordinaire du 2 février 2015

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

---

Secrétaire-trésorière